

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
DANS LE CADRE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 31
OCTOBRE 2020 EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Union
Africaine**



DECLARATION PRELIMINAIRE

Abidjan le 02 novembre 2020

I. INTRODUCTION

Sur invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), S.E.M. Moussa Faki Mahamat, a décidé de déployer une Mission d'Observation Electorale (MOEUA), à l'occasion du premier tour de l'élection du Président de la République du 31 octobre 2020.

Conduite par Son Excellence M. Dileita Mohamed Dileita, ancien Premier ministre de la République de Djibouti, la Mission est composée de quarante-cinq (45) observateurs dont des représentants permanents auprès de l'Union africaine à Addis Abeba, des parlementaires panafricains, des responsables d'organes de gestion des élections, des membres d'organisations de la société civile africaine et du personnel de la Commission. Ces observateurs sont arrivés le 23 octobre en République de Côte d'Ivoire et y séjourneront jusqu'au 6 novembre 2020.

La MOEUA avait pour mandat de suivre et de rendre compte du déroulement du premier tour de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG.Dec/.1(XXXVII), et les Directives de l'Union Africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections ainsi que la Constitution et les lois de la République de Côte d'Ivoire.

Cette déclaration présente les observations pré-électorales et les constats préliminaires de la MOEUA sur le déroulement des opérations de vote et de dépouillement des voix du premier tour de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. Elle formule également des recommandations à l'attention des acteurs du processus électoral dans le but d'apporter des améliorations tant au niveau du cadre juridique qu'à l'organisation des prochains scrutins en République de Côte d'Ivoire. La Mission continuera à suivre les développements post-électorales et publiera un rapport exhaustif sur le processus électoral.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Conformément au mandat qui lui est conféré aux termes des instruments pertinents de l'UA régissant les élections démocratiques en Afrique, la MOEUA de court terme a pour objectif principal l'évaluation indépendante, impartiale et objective de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. La méthodologie suivie pour ce scrutin est celle de l'observation.

Afin de préparer les observateurs au déploiement, la MOEUA a organisé une session d'information et d'orientation les 26, 27 et 28 Octobre 2020. Ces échanges ont permis aux observateurs d'avoir une vue panoramique sur le cadre juridique gouvernant les élections, l'état des préparatifs, le contexte ainsi que les dynamiques et enjeux politiques en République de Côte d'Ivoire.

La Mission s'est concertée avec les principales parties prenantes aux élections notamment les autorités gouvernementales (le Président de la République, le Premier ministre, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministre de la Justice assurant l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères), la Commission Electorale Indépendante (CEI), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), le Conseil Constitutionnel, le Conseil National des Droits de l'Homme, les organisations de la société civile ainsi que des représentants de candidats. La Mission a rencontré les femmes médiatrices (Femwise de l'UA), les autres Chefs de mission d'Observation

Internationale, le Groupe informel d'Ambassadeurs P5 élargi à l'Union Européenne, le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies.

III. OBSERVATIONS PRE-ELECTORALES

1. Contexte politique

Depuis mai 2011, l'investiture d'Alassane Ouattara à la Présidence de la République, avait mis un terme à une décennie de crise et marqué le début d'une ère de normalisation de la situation politique du pays.

Candidat de l'alliance du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) composée entre autres, du Rassemblement des Républicains (RDR) et du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bédié, le Président Ouattara a été réélu le 25 octobre 2015. Cette alliance susceptible d'aboutir à la mise en place d'un grand parti unifié dénommé, a été rompue à quelques mois des échéances électorales d'août 2018.

Après avoir annoncé dès le mois d'août 2018 qu'il souhaitait travailler à transférer démocratiquement le pouvoir à une nouvelle génération et en mars 2020, qu'il renonçait à briguer un nouveau mandat, le président Ouattara est néanmoins revenu sur sa décision à la suite de la disparition du candidat désigné du RHDP Amadou Gon Coulibaly.

L'annonce de sa candidature à l'élection du 31 octobre 2020 a exacerbé la tension au sein de la classe politique de l'opposition qui l'estime non-conforme à l'article 55 de la Constitution révisée en 2016.

Les autres points de crispation entre acteurs politiques ont concerné entre autres, la composition de la Commission Electorale Indépendante, le fichier électoral ou encore le système de parrainage.

2. Cadre Juridique

La MOEUA note que le cadre juridique de l'élection présidentielle est constitué de :

Au niveau international, des conventions et accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, du Pacte International relatif aux droits civils et Politiques de 1966, de la Charte Africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance de 2007.

Au niveau interne, de la Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire modifiée par la loi n°2020 -348 du 19 mars 2020 et l'Ordonnance n° 2020-356 du 8 avril 2020 portant révision du Code électoral.

Ce cadre juridique fixe les conditions requises pour se présenter à l'élection présidentielle, notamment une attestation de régularité fiscale, une attestation de versement d'un cautionnement de 50 millions et un casier judiciaire.

3. Le système électoral

Le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq (5) ans. Il n'est rééligible qu'une seule fois au scrutin majoritaire à deux tours.

4. Gestion des élections

Aux termes de l'article 32 de la Constitution ivoirienne « *L'organisation et la supervision du référendum et des élections sont assurées par une Commission indépendante dans les conditions prévues par la loi.*

Son impartialité et son indépendance sont contestées par l'opposition en dépit de la révision de sa composition par l'Ordonnance du 4 mars 2020 à la suite de l'arrêt rendu par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) du 15 Juillet 2020, dans l'affaire « *Suy Bi Gohore Emile et Autres contre la République de Côte d'Ivoire.* La Cour y prescrit à l'État de Côte d'Ivoire, de prendre des mesures nécessaires pour procéder à de nouvelles élections au sein des commissions locales et de faire en sorte que la composition de la commission centrale soit le reflet de la volonté des parties prenantes, notamment l'opposition et la Société Civile.

5. Enregistrement des électeurs

La révision de la liste électorale du 10 juin au 5 juillet 2020 a permis à la CEI d'opérer, d'une part, la mise à jour des données personnelles des électeurs déjà inscrits et, d'autre part, d'enrôler de nouveaux électeurs âgés de 18 ans révolus au plus tard le 5 juillet 2020.

Initialement prévue pour durer 15 jours, soit du 10 juin au 24 juin 2020, la campagne de révision a été prorogée à deux reprises portant à 27 jours la durée totale de l'opération à l'issue de laquelle a été produit un fichier contenant 7 495 082 inscrits dont 3 848 977 électeurs, soit 51,35% et 3 646 105 électrices, soit 48,65% du total des inscrits.

La CEI a procédé à la distribution des cartes d'électeurs du 14 au 25 octobre 2020 date à laquelle, seuls 41,15% des cartes ont pu être distribuées.

La MOEUA note que le taux de retrait de cartes d'électeurs ne favorise pas une participation massive au scrutin.

6. Recevabilité des candidatures

La Commission électorale indépendante a ouvert la période de soumission des candidatures du 16 juillet 2020 au 31 Août 2020. Au terme de cette période, la CEI a enregistré 44 candidatures transmises au Conseil constitutionnel le 03 septembre 2020.

Après examen, les candidatures de Alassane Ouattara, Affi N'guessan Pascal, Bédié Konan Aimé Henri et Kouadio Konan Bertin ont été validées. Les autres candidatures ont été déclarées irrecevables notamment du fait d'un défaut de cautionnement, d'une déchéance de la qualité d'électeur ou de l'absence du nombre requis de parrainages.

Le système de parrainage a soulevé une controverse.

7. Campagne électorale

La campagne électorale officielle s'est ouverte le jeudi 15 octobre à 00h00, pour une durée de 15 jours, et a pris fin le jeudi 29 Octobre 2020 à minuit conformément au décret n°2020-639 du 19 août 2020.

L'appel à la désobéissance civile et au « boycott actif » de toutes les opérations électorales lancé par deux candidats, semble avoir reçu un accueil favorable auprès de certains électeurs. Cette campagne a par ailleurs été émaillée de violences.

8. Médias

En période électorale, la régulation des médias incombe à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), au Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) et au Conseil Supérieur de la Publicité (CSP). En dépit des dispositions existantes et des messages véhiculés, de rares sanctions ont été prononcées à l'encontre de ces organes de presse qui ne s'y sont pas conformées.

9. La Participation des femmes et des jeunes

La République de la Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux destinés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes.

Sur le plan interne la Constitution de 2016 exprime l'engagement du peuple ivoirien à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes notamment de ses droits politiques. Toutefois, plusieurs lois adoptées en faveur des femmes ne sont pas encore appliquées.

La participation féminine en tant que candidate à l'élection présidentielle reste à améliorer. Sur 44 dépôts de candidature à la présidentielle 2020, aucune des 3 femmes n'a été retenue sur la liste des candidats officiels.

S'agissant des jeunes, des initiatives tendant à les sensibiliser notamment contre la violence électorale et l'exercice de leurs droits politiques ont été engagées en dépit de l'absence de dispositions spécifiques de nature à encourager leur participation politique.

10. La participation de la société civile

Dans le cadre du processus électoral en cours, plusieurs ONG ont organisé des sessions de formation et d'information à l'attention des électeurs sur l'importance de l'implication des citoyens dans la gestion de la chose publique au travers des élections démocratiques transparentes.

Des plateformes d'organisations de la société civile telle que le Groupe de plaidoyer PTI, à travers INDIGO Côte d'Ivoire, et la POECI (Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire) ont participé à l'observation du scrutin du 31 octobre 2020.

La Mission regrette qu'une frange de la société civile ait décidé de se désengager du processus.

11. Education civique et électorale

Le contexte d'instabilité et de cohésion sociale fragiles de la Côte d'Ivoire exige que l'éducation civique et électorale soit renforcée en dépit des diverses activités menées en la matière par la société civile et la CEI.

12. Sécurité du scrutin

Les efforts de l'Etat ivoirien ayant mobilisé 35 000 agents de forces de défense et de sécurité sont notoires. Néanmoins, l'absence d'informations sur la délocalisation de ces bureaux a empêché l'exercice du droit de vote par certains électeurs.

IV. Observations du jour du scrutin

La MOEUA a observé le scrutin dans les régions suivantes : ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, GRAND BASSAM, BOUAKE, BONOUA, KORHOGO, MAN, SEGUOLA, ODIENNE et a pu visiter 131 bureaux de vote. Les lignes qui suivent présentent les constats des observateurs sur les trois (3) principales étapes du jour du scrutin que sont l'ouverture des bureaux de vote, les opérations de vote, la fermeture des bureaux de vote et le dépouillement des résultats du scrutin.

Elle a fait les constats suivants :

A. Ouverture des bureaux de vote

L'ouverture des bureaux de vote s'est déroulée dans une atmosphère sereine et pacifique dans tous les bureaux de vote couverts.

Le matériel de campagne n'a été visible que dans 11% des cas. En revanche aucune activité de campagne n'a été constatée.

La présence des forces de sécurité était visible dans 50% des cas et est également apparue professionnelle dans 50% des cas

Les observateurs de la MOEUA ont en revanche relevé que 57 % les bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure réglementaire c'est-à-dire à 8h GMT. Le retard accusé par certains bureaux s'explique dans 60 % des cas par l'aménagement tardif des bureaux et au déploiement tardif du matériel électoral dans 20% des cas.

Cependant, le matériel électoral était au complet malgré le retard accusé dans son déploiement dans les bureaux observés.

La Mission a relevé que le personnel électoral identifiable par de chasubles aux couleurs nationales était présent dans près de 90% des bureaux couverts. Il a fait montre dans l'ensemble d'une bonne maîtrise des procédures d'ouverture du vote. Les présidents de bureaux de vote ont montré que l'urne était vide dans 89% des cas et que les urnes été scellées dans 98% des cas. La MOEUA a toutefois noté qu'un renforcement des compétences était nécessaire pour certains agents électoraux.

Les représentants des candidats ont été présents dans la plupart des bureaux couverts par les observateurs de la Mission avec une moyenne de deux représentants au moins par bureau de vote. Toutefois, seuls les candidats Alassane Ouattara et Kouadio Konan Bertin ont été représentés.

Les équipes d'observateurs de la MOEUA ont constaté que dans la plupart des bureaux couverts il y avait des files d'attente constituées en moyenne de 25 personnes au démarrage du scrutin.

La Mission estime que l'ouverture du scrutin a été satisfaisante dans 67% des bureaux observés.

La MOEUA déplore cependant, les intimidations dont a fait l'objet son équipe d'observateurs déployée à Yamoussoukro et qui l'ont contrainte à retourner précipitamment à Abidjan.

B. Déroulement du scrutin

1. Localisation et accessibilité des bureaux de vote

La MOEUA a constaté que localisés dans les écoles, les bureaux de vote visités étaient facilement accessibles aux votants y compris les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées dans 58% des cas.

2. Environnement des bureaux de vote et sécurité

La Mission a noté que le vote s'est déroulé dans une atmosphère calme, sereine dans 97,5 % des cas. Les rares perturbations étaient liées à la mauvaise gestion des files d'attente dans près de 67% des cas ou à l'indiscipline de certains électeurs dans 33% des cas.

Dans 97, 5% des cas, aucun matériel de campagne n'a été remarqué et dans tous les bureaux couverts aucune activité de campagne n'a été relevée.

Le personnel en charge de la sécurité était présent dans les centres de vote visités dans 81% des cas. Leur comportement était discret dans 60% des centres visités.

3. Secret et transparence du vote

L'aménagement interne des bureaux de vote a facilité le déroulement ordonné du scrutin dans 98% des bureaux visités.

Les urnes étaient disposées de manière visible au public dans tous les bureaux visités et étaient convenablement scellées dans 95, 5% des cas.

La vérification du marquage à l'encre du doigt de l'électeur avant la remise du bulletin de vote a été effectuée dans 71% des cas. Dans 91% des cas le doigt de l'électeur a été marqué à l'encre. La Mission a cependant relevé que le marquage dans certains cas a été effectué par l'usage de marqueurs ou de l'encrier du tampon revêtu de la mention a voté au lieu de l'encre indélébile.

Dans 99% des cas les électeurs étaient tenus de présenter leur carte d'électeur avant de voter.

La Mission a également constaté que l'identité de l'électeur a été contrôlée au regard de la liste électorale. La MOEUA regrette les cas d'électeurs qui bien que munis de leurs cartes d'électeur ont été omis sur les listes électorales.

La Mission a relevé que dans 61% des cas le refus d'accéder aux bureaux de vote était lié au fait que le nom de l'électeur ne figurait pas sur la liste électorale et dans 43% des cas à l'absence de carte d'électeur.

Les cartes d'électeur mis à la disposition des électeurs au niveau des bureaux de vote n'ont pas fait l'objet d'un retrait massif dans les bureaux couverts par ses équipes.

La MOEUA salue le procédé d'identification des électeurs par empreinte digitale en dépit de quelques difficultés rencontrées dans l'utilisation des tablettes.

4. Membres des bureaux de vote

Trois (3) agents de bureaux de vote étaient présents dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités par la MOEUA.

La Mission a constaté que dans l'ensemble les agents électoraux se sont acquittés de leurs tâches avec compétence.

La MOEUA a constaté que la priorité était accordée aux personnes vivant avec handicap, aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou qui allaitent dans 91% des cas. Dans près de 93% des cas une assistance a été apportée aux électeurs dans le besoin ou qui en ont fait la demande. La MOEUA a noté que dans 55% des cas l'assistance a été apportée par la personne choisie par l'électeur.

5. Incidents et contestations

La MOEUA a relevé que le scrutin s'est déroulé sans interruption dans 97,5% des bureaux couverts. La MOEUA a noté que les présidents de bureaux de vote dans 95,5% des cas n'ont pas reçu de plaintes formelles.

6. Observateurs électoraux et représentants des candidats

La MOEUA a relevé une présence en moyenne d'un observateur par bureau de vote. S'agissant des délégués des candidats, la Mission a noté que la moyenne était de deux représentants par bureau de vote. Toutefois seuls les candidats Alassane Ouattara et Kouadio Konan Bertin étaient représentés. De ces deux candidats, Alassane Ouattara étant le plus représenté et dans certains cas il a été le seul représenté.

La MOEUA a constaté que les observateurs et délégués des candidats qui ont fait montre d'une certaine compétence ont pu exercer sans aucune entrave, les tâches qui leur ont été dévolues.

7. Participation des femmes et les jeunes

En moyenne une femme était présente parmi le personnel électoral des bureaux visités. La Mission a constaté en revanche une faible représentation des femmes parmi les observateurs.

La MOEUA a également constaté que les jeunes étaient bien représentés parmi le personnel électoral dans les centres de vote visités.

8. Fermeture des bureaux de vote et dépouillement des voix

L'atmosphère était calme et serein à la fermeture des bureaux de vote et pendant le déroulement des opérations de dépouillement des voix.

Les bureaux ont fermé à l'heure réglementaire dans les 77% des cas.

La Mission a relevé que dans 50% des bureaux de vote couverts, il y avait une file d'attente à la fermeture des bureaux. Un Président de bureau de vote a justifié ce retard par la nécessité de rattraper le retard de 45 mn accusé à l'ouverture du bureau de vote. La Mission a noté que tous les électeurs qui étaient dans les files d'attente au moment de la fermeture des bureaux de vote ont été autorisés à voter.

Le dépouillement s'est déroulé dans les bureaux visités en présence du personnel électoral au complet. Leur maîtrise des procédures de dépouillement a été estimée satisfaisante dans 77% des cas.

Dans tous les bureaux couverts, le dépouillement a eu lieu dans le bureau de vote.

Dans 88% des cas, le bureau de vote a été réaménagé pour faciliter le dépouillement et son observation. L'éclairage des bureaux de vote a été dans 89% des cas suffisant.

Dans près de 56% des cas le nombre de bulletins dans l'urne était conforme au nombre d'émargements. La Mission souligne à cet égard le manque de vigilance dont ont fait preuve certains agents électoraux.

La Mission a constaté que les scellées des urnes ont fait l'objet de vérification lors du dépouillement dans 67% des cas et les bulletins de vote ont été comptés dans tous les bureaux couverts.

La Mission a relevé que le dépouillement s'est déroulé conformément aux procédures définies par la loi électorale dans 90% des cas.

La Mission n'a relevé aucune ingérence dans 89% des cas et aucune interruption du processus de dépouillement dans les bureaux couverts.

Dans l'ensemble des bureaux couverts lors du dépouillement, un procès-verbal a été dressé et signé par les membres du bureau et un exemplaire a été remis aux délégués des candidats dans 89% des cas.

Les résultats ont été affichés à l'entrée du bureau de vote dans 90% des cas.

La Mission a relevé avec satisfaction une légère hausse de la présence des observateurs dans les bureaux de vote avec une moyenne de deux par bureau de vote. Elle a constaté une répartition équilibrée entre groupes d'observateurs nationaux et groupes d'observateurs internationaux. La MOEUA a cependant constaté l'absence des délégués de la CEI comme du reste lors de l'ouverture et le déroulement du scrutin.

Dans tous les bureaux couverts la présence des représentants des candidats avec une moyenne de deux par bureau de vote a été notée. Seuls cependant les candidats Alassane Ouattara et Kouadio Konan Bertin ont été représentés lors des opérations de dépouillement.

Dans les bureaux couverts, les observateurs et les délégués des candidats ont pu s'acquitter sans entraves ni restrictions de leurs tâches.

La Mission a constaté qu'il n'y avait pas d'agents de sécurité armés à l'intérieur des bureaux de vote dans 90% des bureaux couverts et que leur comportement a été satisfaisant dans l'ensemble.

La Mission a noté que la clôture du scrutin et le déroulement des opérations de dépouillement ont été satisfaisants dans 90% des bureaux couverts.

9. Mesures sanitaires contre la COVID-19

La Mission note avec satisfaction les mesures adoptées par la CEI contre la COVID-19 notamment la dotation en gel hydro alcoolique et en masques des bureaux de vote.

Dans 73% des cas les mesures barrières ont été respectées.

La MOEUA a cependant relevé que dans certains bureaux la distanciation physique n'a pas toujours été respectée et que certains agents électoraux en dépit de la mise à disposition des masques ont rechigné à les porter.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le premier tour de l'élection du président de la République de Côte d'Ivoire s'est déroulé de manière globalement satisfaisante en dépit d'un contexte politique caractérisé par l'absence de consensus sur le processus conduisant à l'élection du 31 octobre 2020 entre les acteurs politiques. Il en a résulté un appel à la désobéissance civile et des actes de violences.

Dans l'objectif d'améliorer les processus politiques et électoraux futurs en République de Côte d'Ivoire, la MOEUA recommande :

Au Gouvernement :

- De prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'inclusion et la participation citoyenne telles que réaffirmées par le communiqué adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine lors de sa 869ème réunion tenue le 19 août 2019 sur les élections en Afrique ;
- Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs politiques et autres parties prenantes afin de créer et d'affermir un climat de confiance à même de garantir la paix et la stabilité en République de Côte d'Ivoire y compris par la réactivation des mécanismes de Réconciliation nationale ;
- Articuler et harmoniser le cadre législatif portant sur les élections ;
- Renforcer l'indépendance des organes de gestion des élections conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- Renforcer les capacités des organes de régulations des médias ;
- Renforcer la sécurité des populations en général en particulier celle des agents électoraux ;
- L'Union Africaine déplore les actes de violence ayant occasionné des pertes en vies humaines et appelle le gouvernement à faire toute la lumière.

A la CEI

- Renforcer les capacités des agents électoraux en vue d'une meilleure maîtrise des procédures de vote ;
- Poursuivre et renforcer l'éducation civique et électorale des populations ;
- Encourager la participation des femmes et des jeunes dans les processus électoraux ;
- Veiller au respect des mesures barrières de prévention de la COVID-19.

Aux partis politiques et aux candidats

- Renouer le dialogue, seule issue pour une paix durable et la préservation de la cohésion sociale ;
- Renforcer l'éducation civique et électorale de leurs militants et sympathisants ;
- Encourager la participation politique des femmes et des jeunes.

A la société civile

- S'engager dans l'organisation d'élections libres, inclusives et transparentes ;
- Promouvoir les réseaux féminins de la société civile et les activités d'éducation civique et électorale ;
- Œuvrer au renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

A la Communauté internationale

- Poursuivre ses efforts en vue d'aider les parties prenantes du processus électoral à renouer le dialogue ;
- Appuyer les initiatives visant au renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

S.E. M. Dileita Mohamed Dileita
Chef de la Mission